L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI. 29 NOVEMBRE 1887.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 3 décembre
LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 10 déc
LA NORMANDIE, de Kersabiec, samedi, 17 déc

Prix du passage pour le Havre.

Premiere cabine (vin compris)..........$80 et $100
Deuxième classe..........$60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont, $25, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART, Agt.,
61 rue Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 30 novembre à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.
Le steamer
HUDSON,
Capt. Freeman.
partira de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1|2 P. 0|0
Passage—Cabine..........$40
Entrepont..........20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4mai—1 an Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer New Camelia.

A partir du 15 octobre 1887, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain, du dépôt Pontchartrain au pied des Champs Elysées comme suit:
Les MARDIS à l'arrivée du train de midi.
Les JEUDIS à l'arrivée du train de midi.
Les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 P. M.
DE RETOUR.
Le bateau quittera Madisonville les lundis à 6 A. M.
Old Landing les mercredis à 7 A. M.
Old Landing les vendredis à 7 A. M.
Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.
Prix..........$1 00.
Excursion..........
Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod
W. G. COYLE, Agent,
18 oct. No. 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route

New Orleans & Northeastern Railroad.

La ligne la plus directe et la plus prompte pour Birmingham, Chattanooga, Cincinnati et tous les points dans l'Est et au Nord.

POUR LE NORD.

	No 2 Limited.	No 6 Local.
Dép. Nlle Orléans	5.00 p. m.	8.00 a. m.
Arr. Meridian	10:20 p. m.	3.30 p. m.
Arr. Tuscaloosa	1:40 a. m.	8:12 a. m.
Arr. Birmingham	3:20 a. m.	10:40 a. m.
Arr. Chattanooga	8:30 a. m.	6:00 p. m.
Arr. Junction City	2:50 p. m.	2:23 a. m.
Dép. Lexington	4:15 p. m.	3:43 a. m.
Arr. Cincinnati	6:40 p. m.	6:40 a. m.

POUR LE SUD.

	No 1 Limited.	No 5 Local.
Dép. Cincinnati	7:55 a. m.	9:00 p. m.
Dép. Lexington	10:15 a. m.	11:59 p. m.
Dép. Junction City	11:25 a. m.	1:20 a. m.
Dép. Chattanooga	6:03 p. m.	9:15 a. m.
Dép. Birmingham	11:10 p. m.	4:00 p. m.
Dép. Tuscaloosa	12:48 a. m.	6:30 p. m.
Dép. Meridian	4:10 a. m.	8:00 a. m.
Arr. Nlle-Orleans	9:36 a. m.	3:30 p. m.

J. M. KNIGHT, Agent de Billets,
34 rue St Charles.
4 sept au 1 janv 1888

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.	Départ.
No 1..........9:00 A. M.	No 2..........5:00 P. M.
No 3..........6:25 P. M.	No 4..........7:00 A. M.
No 5..........10:00 A. M.	No 6..........3:45 P. M.

Excursions du Dimanche.
Arrivée..........8:40 P. M. | Départ..........8:00 A. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis; les Nos 3 et 4 tous les jours entre la Nlle-Orléans, Vicksburg et Greenville; les Nos 5 et 2 ont des chars Buffet Pullman entre la Nlle-Orléans et Louisville.

Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et N. J. et C.; à Vicksburg avec le V. S. & P. et V. et le M. R. R.; à Memphis avec le Gulf Route, Newport News & Mississippi Valley Railroad, L. & N. M. & C. et autres lignes.

Tous les trains s'arrêtent à Kenner.
JOHN BRADLEY,
Agent Général.
E. W. HOW, G. F. & P. A.
R. F. REYNOLDS
Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. & S. Co.

Départ de la N Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily..........7:15 am	Atlantic Express, daily..........8:10 pm
San Antonio Ex-press, daily..........7:20 pm	New Orleans, Ex-press, daily..........8:05 am

Chars-dortoirs entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonction à Houston avec tous les chemins de fer du Texas. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau, coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1an

DATE DE FONDATION 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

(New Orleans Insurance Company of New Orleans.)

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président,
A. SCHREIBER, Vice Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON.	EDWD. J. BOBET.
PIERRE POUTZ.	H. GALLY.
D. FATJO.	A. SCHREIBER.
CHAS. E. SCHMIDT.	THEO. BRIERRE.
JULES TUYES.	W. C. C. CLAIBORNE JR.
GUS. PITOT.	J. W. HINCKS.

24 fév—1an

CHARTE.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans.

Ce vingt-deuxième jour d'octobre, de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-sept. Par devant moi: Anatole Anthony Ker, notaire de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés, ont personnellement comparu les personnes dont les noms figurent ci-après, lesquelles déclarent que, se fondant sur les dispositions des lois de la Louisiane relatives à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles se sont engagées, et par les présentes s'engagent, ainsi que ceux qu'elles représentent, à constituer une corporation dont l'objet, soumis aux règlements nécessaires, est établi ci-après:

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "PELICAN BREWING COMPANY", et elle aura son siège à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations seront adressées au président du Conseil de Direction, et, en son absence, au secrétaire. La dite corporation, avec droit de succession, sous le nom ci-dessus, existera pendant une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir de la présente date; elle est autorisée à s'engager par contrat, à poursuivre et à être poursuivie par voie judiciaire; à posséder un sceau avec telle devise qu'elle jugera à propos d'adopter et qu'elle pourra altérer ou changer plus tard; à établir les réglements nécessaires à son administration, ces réglements pouvant être modifiés à volonté; à recevoir, détenir, acheter, transférer et hypothéquer, toute espèce de biens meubles et immeubles; à construire tous les bâtiments et édifices quelconques, avec machines dont il sera besoin.

ARTICLE II.

Le but de cette corporation est d'acheter des propriétés vagues ou améliorées dans cette paroisse et d'y construire, maintenir et entretenir une brasserie pour la fabrication du *lager beer* et autres liqueurs fermentées, et de vendre les produits de la dite brasserie.

ARTICLE III.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de cent mille dollars ($100,000), avec le privilège de le porter à cent cinquante mille dollars ($150,000), divisé en deux mille (2,000) actions de cinquante dollars chacune, lesquelles seront payées de la manière suivante: Vingt-cinq pour cent lorsque les souscriptions auront atteint le chiffre de vingt-cinq mille dollars ($25,000); ensuite quinze (15) pour cent tous les mois jusqu'à complet paiement. Au moment de payer les vingt-cinq pour cent ci-dessus chaque actionnaire sera tenu de fournir ses billets pour le reste du montant par lui souscrit, c'est-à-dire cinq billets à ordre tirés par lui à l'ordre de la "Pelican Brewing Company," chacun pour une somme égale à un cinquième de la balance due sur la souscription et payable comme ci-dessus.

Si un actionnaire quelconque refuse ou néglige de payer un de ses billets représentant un versement sur les actions par lui souscrites, dans les trente jours qui suivront l'époque fixée pour le dit paiement, et après un nouveau délai de trente jours qui lui sera signifié par écrit, les actions souscrites par ledit délinquant, ainsi que tous les versements qu'il aura déjà faits, seront censées abandonnés à la corporation par ledit actionnaire et seront déclarés forfaits par le Conseil de Direction à une assemblée régulière quelconque du dit Conseil. Dès que vingt-cinq mille dollars ($25,000) du capital de la dite corporation auront été souscrits, et les formalités de la loi accomplies, la présente charte sera mise en vigueur et les opérations actives de la corporation commenceront.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats passés par cette corporation ou des fautes par elle commises, pour un montant quelconque qui dépasserait la balance qu'il devra encore sur les actions qu'il possède. Aucune informalité dans l'organisation n'entraînera non plus la nullité de l'acte d'incorporation ni n'exposera un actionnaire à payer plus que la balance dont il sera encore redevable à la corporation sur les actions qu'il aura prises.

ARTICLE IV.

Les pouvoirs de corporation de cette corporation seront exercés de même que toutes ses affaires seront administrées par un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, une majorité desquels formera un quorum et chacun desquels devra posséder au moins dix actions du capital de la corporation.

Le troisième lundi du mois de décembre 1888 et tous les ans après, aura lieu l'élection par scrutin des directeurs de la corporation, en la ville de la Nouvelle-Orléans, de 10 heures du matin à 4 heures du soir. Avis des dites élections sera donné au moins dix jours d'avance dans trois journaux publiés à la Nouvelle-Orléans; et chaque actionnaire aura le droit de prendre part aux élections soit en personne, soit par procuration. Il aura un vote pour chacune de ses actions; mais il n'aura pas le droit de voter avec les actions qu'il aurait acquises dans les dix jours précédant l'élection. Une majorité des votes donnés, comptant un vote pour chaque action, sera nécessaire pour qu'il y ait élection. Il faudra pour qu'une élection soit valide qu'une majorité des actions du capital soit représentée au vote.

Chaque Conseil de Direction ainsi élu entrera en fonctions le troisième lundi de janvier suivant; et à sa première réunion choisira de son sein son président, son vice président qui devront être actionnaires. Le Conseil de Direction fixera tous les traitements et définira les devoirs des officiers et des employés. Le président nommera tous les employés de la Compagnie et le Conseil de Direction les confirmera.

Si l'un des directeurs de cette corporation cesse d'en être actionnaire pendant la durée de son mandat, le Conseil de Direction déclarera ses fonctions vacantes; et s'il se produisait une vacance au sein du Conseil soit par la mort, la démission ou autrement d'un directeur, le Conseil, avant que dix jours se soient écoulés, remplira la vacance en choisissant un actionnaire de la compagnie, en ayant les qualités voulues. Le Vice-Président exercera les pouvoirs du Président en l'absence de celui-ci ou dans le cas il serait pour une raison quelconque dans l'impossibilité de les exercer lui-même. Si la mort du Président survenait, le Vice-Président lui succéderait jusqu'à ce qu'un nouveau Président ait été élu par le Conseil de Direction dès que la vacance causée dans le Conseil par la mort ou la démission du Président serait remplie, ainsi qu'il est prévu précédemment.

ARTICLE V.

Les actionnaires de cette corporation à toute assemblée générale convoquée dans ce but après trente jours d'avis dans trois journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, auront le pouvoir de et sont autorisés à ordonner, d'après la loi, des amendements, changements, additions ou modifications à cet acte; de même qu'ils pourront exiger une liquidation des affaires de la corporation, pourvu que les actionnaires appuyant l'une de ces mesures possèdent les trois quarts du capital; et ces amendements, changements, additions ou modifications seront enrégistrés comme l'indique la loi.

ARTICLE VI.

Les personnes ci après nommées composeront le premier conseil de direction et leur mandat ne prendra fin que le troisième lundi de janvier 1888 ou à l'élection de leurs successeurs. Ils sont donc revêtus de tous les droits et pouvoirs de leur qualité et auront à exécuter tous les actes qui ne sont pas prévus ici, mais indispensables dans la gestion des affaires de la compagnie. Ces personnes sont, MM. Albert Erath, J. Valsin Guillotte, Henri Albert, John Behrend, Frédérick D. Becker. A sa première réunion le conseil de direction élira son président, son vice-président, son secrétaire, son trésorier, et choisira tels autres employés qu'il jugera convenable.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale finira le 31ème jour de décembre de chaque année, et un tableau des affaires de cette corporation sera fait et une copie du dit tableau sera exhibée à chaque actionnaire qui pourra demander à le voir à chaque assemblée annuelle pour l'élection des directeurs, lequel tableau montrera en détail la propriété et l'actif de cette corporation et sa valeur; ainsi que le passif et toutes autres informations qui pourraient être nécessaires pour présenter un tableau précis de ses affaires et de sa situation; le dit tableau devra être attesté sous serment, par le président et le secrétaire de cette corporation.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute par limitation de la charte ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires, qui peuvent être ou ne pas être actionnaires, et qui seront élus par scrutin à une assemblée des actionnaires convoquée expressément à cet effet, après trente jours d'avis publiés quotidiennement dans trois journaux dans la ville de la Nouvelle-Orléans, lesquels dits commissaires, quand ils seront élus, fourniront un cautionnement suffisant avec bonne et solvable sécurité, et resteront en fonctions jusqu'au réglement final et jusqu'à la liquidation de ses affaires; une pluralité de tous les votes donnés à la dite élection suffira pour élire, et en cas de démission ou de mort d'un ou de plusieurs des dits commissaires, telle vacance sera remplie de la même façon ci dessus mentionnée pour l'élection des dits commissaires, excepté que cinq jours d'avis dans les journaux au lieu de trente jours seront donnés.

ARTICLE IX.

Aucune vente des actions de cette corporation ne sera reconnue jusqu'à ce que les dites actions aient été transférées dans les livres de cette corporation au nom de l'acquéreur, et dans aucun cas on ne transférera moins d'une action entière.

ARTICLE X.

Tout membre du Conseil de Directeurs de cette corporation aura le droit de nommer un actionnaire quelconque ayant les qualifications voulues d'un directeur, pour agir et le représenter à chaque ou à toutes les assemblées du dit Conseil de Directeurs pendant son absence de la ville, laquelle nomination sera faite par écrit et sera entrée dans les minutes de la dite corporation, et la personne ayant la procuration du dit membre pourra exercer tous les pouvoirs et immunités du dit directeur pendant son absence.

ARTICLE XI.

Les noms des actionnaires ainsi que le nombre respectif d'actions de chacun d'eux, sont désignés et apposés en regard de chacun d'eux.

Fait et souscrit dans mon bureau dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année précités, en présence de Messieurs R. C. Stockton, Chas. deLesseus et Lloyd Posey, témoins compétents, qui ont mis leurs noms ainsi que les dites personnes qui ont comparu et moi le notaire, après avoir entendu la lecture de la dite Charte.

(Original signé:)

Albert Erath,	Henry Albert,
Chas. Schumaker,	Maurice J. Hart,
John Behrend,	Fred D. Becker,
Henry Vorschler,	Emile L. Kiefer,
M. Bollande,	Isidore Doure,
U. Rambant,	P. Lobet,
X. Hurstel,	E. Da...gne,
R. G. Abramovich,	H. Fischel,
R. G. Holzer,	Louis H. Perret,
R. C. Stockton,	W. H. Theurer,
ppro F. D. Becker,	J. V. Guillotte,
E. Vergnes,	Anat. A. Kerr, N. P.

Témoins:
Chas. de Lessus, R. C. Stockton,
Lloyd Posey,

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, certifie que le dit acte d'incorporation du "PELICAN BREWING COMPANY" a été ce jour enregistré à mon bureau, dans le livre 352, folio—
GEORGE GUINAULT,
Député Annotateur.

Moi, Anatole A. Ker, notaire public dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, dûment qualifié, certifie par ceci que l'acte précité est une copie correcte et exacte de l'original de l'acte d'incorporation du PELICAN BREWING COMPANY, et a été enregistré sur mes registres.
ANATOLE A. KER.
27oct—1m—Dim

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

La plus grande Compagnie du Monde contre l'incendie.

Plus de $38,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans
J. F. SHRODER, Chairman;
NEWTON BUCKNER, RODOLH WOESTE
A. DELVAILLE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12nov.'86—1an—V&C

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureau No 33 rue du Camp.

DOUZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886:

Primes sur risques d'incendie	$ 99,705 12	
de rivières	3,399 55	
maritimes	3,427 90	
		$106,532 57
A ajouter primes non acquises pour 1885		29,613 70
		$136,146 27
A déduire:		
Pertes d'incendie	$40,505 97	
Pertes de rivières	2,084 50	
Pertes maritimes	1,252 95	
Réfaction	10,071 41	
Réassurances	10,070 71	
Primes remboursées	6,802 79	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer Board of Under writers, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt	16,349 52	
		$87,137 85
		$49,009 42
Réservé pour pertes non réglées	$3,431 56	
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886	7,307 23	
Intérêt et dividendes déclarés ici	15,318 91	
Réservé pour primes non acquises de 1886	22,950 82	
		$49,008 42

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets d'action	$4,918 23
Prêts sur nantissement et hypothèque	162,749 99
Billets à ordre	5,236 56
Propriétés foncières	15,000 00
Argent comptant et argent en banque	69,304 94
Primes en voie de collection	39,465 89
Meubles de bureau divers	4,448 53
	$301,223 44

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées	3,431 56
Intérêt et dividendes	24,942 53
Réserve pour primes non acquises. Fonds de réserve et surplus	122,849 35
	$301,223 44

L'exposé ci dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
R. H. RENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1887.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande:
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, avant ceci.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. RENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER,	LEON BERTOLI,
H. H. BIERHORST,	PHIL. BECK,
PETER BLAISE,	P. EGAN,
H. ELLERMAN,	JNO. FITZPATRICK
G. T. GAUCHE,	CHAS HEMARD,
A. H. ISAACSON,	I. N. MARKS,
A. A. MAGINNIS,	WASH. MARKS,
T. PRUDHOMME,	A. H. SIEWERD,
OTTO THOMAN,	JNO. EVERETT.

25 janv—Mar Jeu—1 mois

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St-Philippe et Prieur.

LEScours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Un classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand.
7 août—

ASSURANCES.

Premier Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCES —DITE—

LOUISIANA INSURANCE CO.

OF NEW ORLEANS.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant seize mois, c'est-à-dire depuis sa fondation, du 1er septembre 1885 jusqu'au 31 décembre 1886.

Reçues:		
Primes sur les incendies	$125,127 57	
Primes sur rivière	1,238 68	
Primes sur mer	790 35	$127,256 90
A déduire:		
Réassurances	1,996 01	
Réductions et commissions	25,984 98	27,979 99
		$99,276 91
A déduire:		
Pertes payées sur les incendies	52,298 78	
Pertes payées sur les rivières	729 17	
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	21,325 13	
Réclamations passées au compte des profits et pertes	466 06	73,816 13
		$23,460 78
A ajouter intérêt		4,120 4
		$ 27,581 23
A déduire Traitements, frais généraux, taxes, annonces, etc., pour 16 mois		21,802 75
		$ 5,778 48
Réserve:		
Primes non acquises		$ 5,778 48
Capital		$161,350 00
Réserve, comme il est dit plus haut pour les pertes		21,325 13
Pour les risques non expirés		5,778 48
	$188,353 60	$188,353 60

L'état de situation qui précède est un extrait exact des livres de la compagnie.
L. M. GEX,
Faisant fonctions de Président.
A. LESSEPS, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce vingt-unième jour de janvier 1887.
M. T. DUCROS,
Notaire, 138 rue Gravier

Quinzième Etat de Situation —DE LA— Compagnie d'Assurances du Peuple

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886:

PRIMES REÇUES:		
Sur risques d'incendie	$104,349 76	
Sur risques de rivière	2,892 52	
Sur risques de mer	2,443 74	
		$109,685 02
Ajoutez: primes non acquises de 1885		32,267 06
		$141,952 08
A déduire:		
Primes remboursées, annulées, réfraction	$29,171 54	
Réassurances	6,015 57	35,1[illegible]
		$106,764 97
Pertes, etc., payées durant la même période—		
Sur incendies	$92,459 95	
Sur les rivières	1,092 70	
Sur les mers	1,314 37	
Taxes d'Etat et de ville, Corps de Sauvetage, Board of Underwriters, traitements des employés, frais divers, moins sauvetage et intérêt	15,863 21	$110,736 24
		$3,971 27

ACTIF.

Comptant	$2,626 79
Primes en voie de recouvrement	17,369 15
Immeubles	36,782 49
Actions de banques et autres	36,684 79
Meubles et installation de bureau	2,370 25
Billets garantis par nantissements	3,819 68
Billets garantis par hypothèques	8,008 06
Billets à recevoir	2,060 27
	$110,390 48

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce 22me jour janvier 1887.
J. BEND, N. Notaire.

Dix-septième Etat Annuel —DE— L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$229,184 35
Sur risques de marine		10,142 18
Sur risques de rivière		5,696 66
		$245,023 19
A ajouter, primes non acquises de 1885		136,280 00
Primes totales		$381,303 19
A ajouter, intérêts et profits et pertes		19,476 90
Revenus		$400,780 09
A déduire, pertes payées		
Sur risques de feu	$160,571 88	
Sur risques de marine	16,624 69	
Sur risques de rivière	358 19	
	$186,554 96	
Retour de primes et cancellations	10,049 64	
Commissions et réfactions (rebates)	41,135 19	
Réassurances	25,795 55	
Taxes et licences	2,242 52	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	33,064 66	$298,882 52
Surplus		$1,108,970 57
Primes non acquises de 1886	$ 70,255 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30,443 94	
Balance	1,198 63	$101,89757

ACTIF.

Argent en caisse	$ 27,116 22
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents en Europe	3,618 90
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	128,910 00
$58,940 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	64,843 20
Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents	30,716 82
Prêts sur hypothèque	47,484 34
Effets à recevoir	2,885 00
Billets à recevoir pour primes	3,408 55
Actions et autres valeurs	12,669 52
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$351,253 55

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Président.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.
Assermenté et signé devant moi, notaire public 7 janvier 1887.
CHAS G. ANDRY, Notaire.

ASSURANCES.

Vingt-Neuvième Tableau Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurance

HOPE

—DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau: No 138 rue Gravier.

CONFORMÉMENT à sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1886:

Sur les risques d'incendie	$444,790 46	
Sur les risques de mer	52,169 43	
Sur les risques de rivière	28,061 04	
	$525,020 93	
A ajouter: Primes non acquises en 1885	104,534 14	$629,555 07
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		19,883 09
		$649,438 16
A déduire:		
Pertes sur les risques d'incendie	$241,492 06	
Pertes sur les risques de mer	30,195 14	
Pertes sur les risques de rivière	8,793 41	
	$280,480 61	
Taxes	6,305 20	
Réassurances	31,796 81	
Primes remboursées	76,599 26	
Réfaction	81,402 52	
Commission	3,190 78	
Bureau des assureurs, corps de sauvetage, annonces, loyer, salaires et autres dépenses	45,180 76	$514,984 99
		$144,452 17
Dividende semi-annuel de 5 0/0 payé en juillet 1886	12,500	
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00	25,000 00
Montant réservé pour pertes non réglées		18,942 75
Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1886		100,539 42
		$144,452 17

—ACTIF.—

Prêts sur hypothèque	23,316 07
Prêts sur nantissement	86,882 00
Effets pour primes	14,779 04
Billets à recevoir sur demande	27,958 42
Bons d'Etat	56,750 00
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	16,491 84
Biens fonciers	1,606 50
Dû par des compagnies d'assurance	2,804 50
Mobilier de bureau, coffre-fort, etc.	3,048 07
Primes en voie de perception	116,785 59
En caisse	45,497 44
Total de l'actif	$401,962 17

—PASSIF.—

Capital	250,000 00
Fonds de réserve	20,000 00
Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1886	100,539 42
Pertes non réglées	18,942 75
Dividende de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00
	$401,962 17

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON,
Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1887,
M. T. DUCROS, Notaire,
No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 12 janvier 1887, il a été unanimement résolu qu'un dividende semi annuel de 5 0/0 sur le capital, provenant des profits de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1886, soit déclaré payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.
14 ianv—1m LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Quinzième Etat Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurance Teutonia

De la Nouvelle Orléans.

La compagnie conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

PRIMES REÇUES		
Sur les risques d'incendie		$147,961 53
Sur les risques maritimes		14,025 64
Sur les risques de rivières		13,829 57
		$175,816 74
Primes non acquises pour 1885		68 676 43
		$244,493,17
A déduire:		
Pertes payées sur les risques d'incendie	$81,594 93	
Pertes payées sur les risques maritimes	8,697 43	
Pertes payées sur les risques de rivières	8,395 34	
Refraction et commission	20,109 90	
Réassurances	29,178 01	
Primes remboursées	9,737 83	
Dépenses d'agence	1,138 27	
Dépenses, taxes [illegible] moins l'intérêt	9,125 19	147,966 90
		$96,526 27
Réserves pour primes non payées acquises 13 déc. 1886	$40,536 55	
Il pour cent intérêt sur le capital Dpour l'année	25,000 00	
Réserves pour pertes non ajustées	7,600 44	
Surplus	8,389 28	$96,526 27

ACTIF.

Argent comptant	$ 42,701 45
Bons des Etats Unis valeur du marché	38,531 25
Bons consolidés de la ville cours du marché	129,903 50
Autres valeurs et bons cours du marché	11,450 00
Prêts sur hypothèques	78,291 66
Propriétés foncières	37,750 00
Prêts sur valeurs collatérales	56,990 00
Billets à prime et billets à recevoir	4,795 90
Primes en cours de collection	24,192 48
Meubles de bureau	1,000 00
	$414,606 27

PASSIF.

Capital	$250,000 00
Fonds de réserve	80,000 00
Réserves pour primes non acquises	60,536 55
Intérêt dividende non payé	580 00
Pertes non ajustées	7,600 44
Surplus	2,389 28
Intérêt sur le fonds capital dû jan vier 1887	12,500 00
	$414,606 27

L'état ci dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
W. B. SCHMIDT, Président,
F. RICKERT, Vice Président,
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, le 15 janvier 1887.
A. HERO, Jr.,
Notaire Public.

A une réunion du Conseil de Directeurs de cette compagnie tenue le 13 courant, il a été décidé de payer sur demande un second intérêt dividende semi-annuel de Cinq pour cent sur le fonds capital faisant dix pour cent pour l'année 1886.

CONSEIL DE DIRECTEURS.

H. BUDDIG,	FRANK RODER,
THEO. BERCKSON,	J. E. RENGSTORFF,
J. B. CAMORS,	F. RICKERT,
M. FRANK,	LOUIS RUCH,
R. FROTSCHER,	A. G. RICKS,
F. FISHER,	F. RICKERT, Jr.,
H. R. GOGREVE,	WM. B. SCHMIDT
S. AYMAN,	H. SCHULZE,
JULIUS KEIFFER,	LOUIS SCHWARZ,
J. K. KELLER,	J. G. SPOR,
C. H. MILLER,	JAS J. SCHMIDT,
JOHN NELSON,	HY. WELLMANN.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi, 28 novembre 1887.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances
Jusqu'ici cette semaine	$3,419,270 00	$366,300 00
Même temps la semaine dernière	4,072,105 00	387,247 00

MONNAIE ETRANGERE.

Dollars mexicains	74@74½	
Pièces de 5 francs	3 90	
Pièces de 20 francs	3 85	3 90
Souverains	4 85	4 86
Pièces de 10 thalers	7 80	....
Doublons espagnols	15 60	
Doublons patriotes	15 25	
Doublons mexicains	15 40	
Pièces de 20 pesos mexicaines	....@	19 40
Or de l'Amérique du Sud	90c par pes	
20 marcs prussiens	4 60	4 75
Or de la Californie	7 0 0|0	
Gr.américain, poids léger	95@	97
Gr.américain mutilé	5 0|0 d'escompte	

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en bonne demande et abondant et les prix sont stables.

Prêts sur demande: aux banques 6 à 7 pour cent; en dehors des banques, 6 à 7 pour cent.

Les taux d'escompte par an sont comme suit:
Papier de commerce exceptionnel..........7 pour cent
A1..........—@8
Prêts sur garanties collatérales..........6@7
Hypothèques A1..........7@8

New York—Taux de l'argent, 6 pour cent.
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre, 4; consols 103 7|16; argent en lingots 43 13|16; U. S. 4's, 130.
Paris—Rentes, 81.90.

CHANGE.

REICHSMARKS—Commerce: 94½
Le STERLING est calme.
Connaissement de navire A1..........479 @480
Traites de banque..........483½
soixante jours.
Les FRANCS sont calmes.
Francs de commerce..........5,27½
Traites de banque..........5,21½@
soixante jours

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est calme.
Traites de commerce $1 50 d'escompte.
Traites de Banques nominales.
Les banques tirent des chèques au pair pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avant l'appel de 11 a. m.
10 actions du N O Gas Light Co..........75
Appel de 11 A. M.
10 actions du Waterworks Co..........67½
$7,500 Louisiana 4's..........92½
1,000 Bons à prime..........132¾
Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.
10 actions du N O Gas Light Co..........75
$1,000 Louisiana 4's (S. December)..........92½
Appel de 2 P. M.
20 actions du Citizens' Bank..........77
10 ..do....do....do..........75½
10 ..do....do....do..........75½
$6,000 Louisiana 4's..........92½
$1,000 Bons à prime..........132½
Après l'appel de 2 p. m.
36 actions N O Gaslight Co..........74½
$20,000 Louisiana 4's..........92½
20 actions du N O City RR Co..........102
32 actions du Citizens' Bank..........75
5 actions du N O City RR Co..........102
20 actions N O Gas Light Co..........74

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
Bank of Commerce	10	10	10½
Canal & Banking Co	100	....	145
Citizens	100	74½	75
Germania National	100	148½	....
Germania Savings	100	149½	....
Hibernia National	100	150	....
Louisiana National	100	138½	142
Metro. Loan & Savings	100	119½	122½
Mutual National	100	....	120
N O National	100	425	....
People's	50	59	60
State National	100	....	....
Union National	100	110	112
Whitney National	100	140	....
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	....	43½
Factors and Traders Ins	100	62	70
Firemen's	50	....	....
Germania Ins Co	100	....	....
Hibernia Ins	100	75	....
Home Ins	100	....	....
Hope Ins	100	....	97½
Lafayette	50	65½	75
Merchants Mutual	50	57	61
Mechanics' and Traders	100	....	107½
N Orleans Ins As	20	....	....
N Orleans Ins Co	20	....	26
People's Ins	25	....	....
Sun Mutual Insurance	100	....	....
Southern Ins Co	100	....	....
Teutonia	100	....	124
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	77½	80
Crescent City	100	69	....
Canal and Claiborne	100	....	....
New Orleans City	100	102	102½
Orleans	50	....	62
St-Charles Street	50	66½	68
Actions diverses.			
Planville Oil Works Co	100	....	....
City Slaughterhouse	30	33¾	34½
Imp Bonded Warehouses	100	....	....
Jeffer City Gas Light Co	100	....	....
Consumers' Ice Co	100	....	....
Louisiana Ice Man Co	50	5¼	....
La State Lottery Co	100	....	....
La Oil Co	100	....	....
Metairie Cimetry Ass	100	....	....
N O Gas Light Co	100	74½	75¼
N O Waterworks Co	100	66¾	68
Planters' Crescent Oil Co	100	....	....
Sugar Shed Co	50	42	48
Southwestern Brush Electric Light Co	100	....	85
Louisiana Electric L't Co	100	55	....
Jockey Club	....	....	....
Bons d'Etat.			
Louisiana 4 s	....	92½	92¾
— Tires (Baby bonds)	....	54½	55
Bons de ville.			
Premiums	....	132½	132¾
Premium drawn number	....	....	....
Privilège ou Premiums	....	....	....
Consolidated 6's	....	109½	111½
....Crossman	....	112½	....
Consolidated Extended	....	109½	111½
....Crossman	....	112½	113
Extended 6's	....	....	....
..Railroad	....	106	....
..Waterworks	....	....	....
..Park	....	....	....
City 6 0/0 certificates	....	106½	108½
City 6 0/0 Cts for Consol Coup	....	106½	107
City 5	....	98½	99
City 7's old	....	....	....
..new	....	....	....
..gold	....	....	....
Bons divers.			
Cotton Exchange Stock	....	....	....
Produce Exchange Stock	....	....	....
Stock Exchange Stock	....	....	....
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock	....	....	....
U S 4 0/0	....	....	....
Canal & Claib. St RR mort	....	....	....
C., St. L. & N. O. R. R. Co	....	....	....
Jackson RR 2d mort. coup	....	....	....
Jackson RR 2d mort. debt	....	....	....
Morgan's L & T 1st gold mort	....	....	....
N O Pacific RR 1st gold mort	....	....	....
St-Charles Hotel Co mort	....	....	....
Crescent City 1st	....	....	....
..new	....	....	....
N O City RR Co mort	....	115	....
St-Charles St RR mort	....	....	....
N O Waterworks Co mort	....	112¾	....
La Ice Mfg Co mort	....	100	....
Levee & Cotton Press mort	....	....	....
La Electric L. 1st mort	....	....	....
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1884	....	55	....
State Warrants Ordin. 1885	....	....	....
do do de 1886	....	49	....
do do de 1887	....	....	....
Police Cts	....	....	....
School Cts	....	....	....
City Scrip, old	....	....	....
..new	....	48	50
Jan. Int. Cts. on State Consols	....	....	....
Cts émis en vertu de l'acte 35 de 1880	....	50	60
Unpaid State Coupons No 12 (Jan'v 1 1880)	....	32	35
Unpaid State Coupons prior to No 12	....	....	....
Unpaid City Coupons	....	....	....
Half paid Coupons	....	....	....
State School Warrants	....	....	....

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
2 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Crossman's Issue. 6 New Stock.
Pour moins de $5000 et plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 3,250 balles, comprenant 1200 balles après 2:30 p. m. samedi.

Le marché est calme.

Les cotons tachés sont de ⅛ à ⅜c plus bas que les cotons blancs.

Délivré sur contrats, — balles.

	Aujourd'hui	Samedi	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary	7 5/16	7 5/16	7 3/16
Ordinary	7 9/16	7 9/16	7 7/16
Good Ordinary	8 3/16	8 3/16	8 1/16
Low Middling	8 7/16	8 7/16	8 5/16
Middling	9 11/16	9 11/16	9 9/16
Good middling	10 1/16	10 1/16	9 15/16
Middling Fair	10 7/16	10 7/16	10 5/16
Fair	11 3/16	11 3/16	11 1/16

FUTURS.

A peine stables.

Novembre nom.; décembre 9.76 à 9.77; janvier 9,86 à 9,87; février 9,97 à 9,98; mars 10,09 à 10,10; avril 10,21 à 10,22; mai 10,31 à 10,32; juin 10,41 à 10,42; juillet 10,51 à 10,52; août 10.48 à 10,50.

Les ventes comprennent 53,900 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à la Nouvelle-Orléans 9 11|16; à Galveston 9 11|16; à Mobile 9 9|16; à Savannah à 9¾; à Charleston à 9⅝; à Wilmington à 9⅝; à Norfolk 9 15|16; à Baltimore à 10⅛; à New York 10 7|16; à Boston 10 9|16; à Philadelphie à 10⅝; à Memphis à 9 9|16; à Augusta 9 11|16.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Calme.
Coton: Middling Uplands 10 7|16; Middling Gulf 10 9|16.

FUTURS.

Stables.
Novembre 10.42 à 10,43; déc. 10.40 à 10,41; janv. 10,48 à 10,49; février 10,54 à 10,55; mars 10,61 à 10,62; avril 10,68 à 10,69; mai 10,75 à —; juin 10,81 à 10,82; juillet 10,86 à 10,86; août 10,90 à 10,91.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 849,521 balles; même temps l'année dernière, 656,009 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 2,976,345 balles; même temps l'année dernière, 2,531,980 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 517,597 balles; même temps l'année dernière, 329,817 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 1,791,962 balles; même temps l'année dernière, 1,381,394 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 311,181 balles; même temps l'année dernière, 289,700 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 927,510 balles; même temps, l'année dernière, 866,219 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Calme.
Coton—5 9|16d pour le Middling Uplands et 5⅜d pour le Middling Orléans.

FUTURS

4 p. m.—Facile.

MARCHE DU HAVRE.

Calme.
Coton—67⅞fr. pour le Très Ordinaire (sur place) et 66 fr. pour le Low Middling (sur mer.)

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

SUCRE—

Ventes 2801 barils et 1743 boucauts de sucre et 754 barils de mélasse

OPEN KETTLE—Actif.

Choice	—@—	
Strictly prime	—@—	
Prime	—@ 4 7/16	
Fully fair	4¼@4 3/16	
Good fair	4 @4 1/16	
Fair	3⅞@ 4	
Good common	3⅝@ 3⅝	
Common	3½@ 3⅝	
Inférieur	3⅛@ 3¼	

CENTRIFUGAL—Actif.

Plantation granulated	6¼@6 5|16
Off granulated	—@—
Choice white	—@ 5¾
Off whites	5½@5 9|16
Gray off white	5½@ 5⅝
Fancy yellow clarified	—@—
Choice yellow clarified	5¼@5 5|16
Prime yellow	5 @ 5⅛
Off yellow	—@—
Seconds	4 @ 4¾

MELASSE—Open kettle inactif.

Fancy	—@—
Choice	—@40
Strict prime	36 @38
Good prime	34 @35
Prime	31 @33
Good fair	27 @29
Fair	25 @26
Good Common	20 @24
Common	20 @—
Inferior	—@—

CENTRIFUGAL—Inactif.

Fancy	—@—
Choice	—@—
Strictly prime	25 @26
Good prime	22 @24
Prime	19 @20
Good fair	16 @18
Fair	14 @18
Good common	14 @15
Common	14 @15
Inferior	13 @—

SIROP—28 à 31c.

RIZ DE LA LOUISIANE.

Rapport officiel du New Orleans Produce Exchange

RIZ ECALE—Calme.

Head	5⅜@5½
Prime	5¼@5⅜
Good	4⅞@5
Fair	4⅝@4¾
Ordinary	4⅛@4½
Common	3 @ 3¾
No 2	2⅝@ 3

RIZ BRUT—Actif.
$2 50 à 4 60 le sac.
RIZ POLI—Par ton, $13 00 à 14 00.
SON—Par ton, $11 00 à 12 00.
(Les cotes ci-dessus sont pour les lots en gros en premières mains. Les détaillants demandent ⅛ à ¼c de plus.)

FARINES.

A LA BOURSE.

Cloture officielle de la Bourse:
FARINE—Ferme.
Extra fancy $4 10 à 4 20; Fancy à $3 75 le baril; choix $3 40 à 3 50.
FARINE DE MAIS—$2 50.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patente à $4 62½ à 4 75 le baril; extra fancy $4.25; fancy $4 00; choix; $3 62½ à 3 75; Minnesota flour, bakers $4 62½; patente 5,00.
FARINE DE MAIS—$2 50.
CREAM MEAL—Choice à — à 3 40.
GRITS—Choice $3 40 à 3 50.
HOMINY—Nominal à $3 50 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$3 25.
OAT MEAL—Coarse $5 75 à 6 00; fin $6 00 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS—On cote nom. pour le blanc; 60 à 61 pour le mêlé et nom. pour le jaune.
AVOINE — De l'Ouest à 38; du Texas 40 à 42.
SON—95c. à $1 00.
FOIN—Prime $17,50 à 18,50; Choice $19,00 à 20,00.

HORS DE LA BOURSE

Les petits lots se vendent aux prix suivants: mais 2 à 3c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 10c de plus par 100 livres, et le foin $3 00 à 3 00 de plus par tonne.

PROVISIONS

A LA BOURSE

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont fermes.
MESS PORK—$14 62 a 14 75.
VIANDES SALEES SECHES — Epaules 6⅛, short clear sides 7⅝ à 7¾; short rib sides 7⅝ à 7¾; long clear 8.
BACON — Epaules nom.; short rib sides 8⅜ à 8⅝; long clear sides à 8⅛ à 8⅝ short clear sides à 8⅝.
GRAISSE—En tierçons, refined, 7 à 7¼.
JAMBON—11½ à 12.
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et le ¼ à ½c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

DIVERS — Jobbing—Prime mess à $13 00 à 13 50; pig pork $6 75 à 7 00 le demi-baril; $12 50 à 13 00 le baril; extra prime and rump pork $10 50 à 11 00. Plain or canvassed shoulders 7 à 7½. Boston cut shoulders fancy, small, 8¼ à 8½; pic-nic 8 à 8¼, 8, ce breakfast bacon 10¼ à 11½; choice to fancy s. c. c. hams 10½ à 11½.

BOEUF—Jobbing — Extra plate beef à $9 00 à 9 25; plate beef à $8 50 au baril; extra plat $5 00 au demi-baril; extra mess à $4 50; extra mess beef $7 00 à 7 50 le baril. New York Fulton Market $6,50 à 5 75 le demi-baril.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.
CAFE—Prime 20 à 20½; good 19½ à 20; fair 19 à 19½; ordinary 18½ à 18⅝; commun 17¾ à 18 la livre.
THE—Extra Formose, 85c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 80c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 80c à $1 00; fine to choice 50 à 60c; hyson and young hyson, 35 à 55 gunpowder, fair to finest 30 à $1 20.
BEURRE—Western Creamery—Extra 32 à 33; extra firsts 29 à 30; firsts 25 à 28; seconds — à —; Western Dairy—Extra 20 à 21c; extra firsts 18; first — à —; common 12 à 13. Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE — New York creams, fancy, 12½; Western Cheddars full cream à 12¼; Western twins, full cream, fancy, 12½ à 13; Ohio flats, fancy full cream, — à 13; Ohio flats, best skims choice 8 à 9; Western flats, skims, à — à —.
SEL—De la Louisiane—City Coarse 55c; City Fine 85c; City Crushed 75c; Rock Salt ¾c la livre; pocket Salt 1½ à 5 selon la grosseur.
CHANDELLES STAR—Full weight 8¼ à 9½c la livre.
AMIDON—3¼ à 3c la livre.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et ¼ à 1c de plus par livre
DU PAYS—Oranges $6 50 à 7 00 le baril; Pommes $3 00 à 4 00 le baril; Poires de la Californie $2 50 à 2 75; la boîte; pacanes de la Louisiane 14 à 19c, selon la grosseur; du Texas 7 à 10; pistaches rouges du Tennessee 4 à 6c la livre; de la Virginie 7 à; pommes sèches, fancy new crop, 4½ à 5c; sliced 6; evaporated 14; raisins secs de la Californie $2 75 à 3 00 la boîte. Canned Cranberries $11 00. New York de $10 00.
ETRANGERS—Oranges de la Jamaïque — à —, Oranges impériales — à — la boîte, Oranges de Palerme $— à —; oranges de Messine $— à —; oranges de la Havane $— à —; Citrons de Messine $3 25 à 4 25; Citrons de Palerme $3 25 à 4 25; Raisins de Malaga, heavy weight bbls, $6 50; light weight bbls $6 00; kegs $3 50 à —; Malaga London Layers par boîte $3 00; par demi-boîte $1 75; par quart de boîte $1 00; Ananas $2 50 à 3 00 la douzaine; Bananes 75c à $1 00 le régime; Figues bananes $1 50 à 2 50 le régime; Dates 5⅛c la livre; Dates persanes 7 c la livre en boîte; Fard dates 9c. Carrouts 7 à 8c la livre; Figues sèches layers 15 à 16c la livre; Pruneaux 7c la liv.; Citrons 22⅛c la liv.; Amandes Tarragone 17½c la livre; Noix du Brésil 10c la livre; Filberts 10c; Noix de Naples 17½c; Noix de coco $42 50 le 1000 5c pièce en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton est $11 00; tourteaux $19 25 à 19 50 par long ton f. o. b.; farine de graine de coton, jobbing au dépôt $17 10 par short ton. Huile de coton crue 32 à — le gallon; huile raffinée à — à —.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros en landing. Les marchands obtiennent — à 25c de plus par baril et ¼ à ½c par livre en lots.)
POMMES DE TERRE—De l'Ouest $3 00 à 3 25
PATATES DOUCES—90c à $1 00.
OIGNONS—De l'Ouest $2 50 à 3 00.
AIL—Italien 40 à 75
CHOUX—De l'Ouest 15 à 16c par tête.
CHOUCROUTE—De l'Ouest $9 00 à 10 00 le baril.
HARICOTS — Choice Northern 4¼; Red kidney choice — à —; New-York red kidneys 4¾ à 5; western white kidney 4¾ à 5; pois verts 2¼.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 25 à 50c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 5 à 5 c de plus par douzaine d'œufs.—Grosses volailles de l'Ouest $3 25 à 3 75 la douzaine; poulets $1 50 à 3 50; canards $3 00 à 3 50; oies $4 50 à 5 00; dindes, jeunes $6 00 à 9 00, grosses $12 00 à —. Les grosses volailles de la Louisiane $2 50 à 2 75; poulets $1 25 à 1 75; canards $2 00 à 2 50; oies $3 50 à 4 00; dindes $9 00 à 11 00.
ŒUFS—Ceux de l'Ouest à 19 à 20c; ceux de la Louisiane 21 à 22
SUIF — de la livre pour celui de la ville; 3 celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE — Prime yellow 18c la livre.
MIEL—Strained 30 à 40c le gallon.
LAINE — Barry 10 à 12c la livre; Louisiane clear 18 à 19; clear lake 20 à 23 c.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 lives et au-dessus 6c; steer; peaux de vaches 30; à 70 livres à 5c; kips, 14 à 30 livres, 7c; peaux de veau 40c pièce.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 5¾ à 6; dry flint 9 à 9½; dry salted 8 à 8½c la livre, damaged green hides 2c off; damaged dry 1½ off.
PELLETERIE—Otter $1 00 à 4 00; castor $1 00 à 3 50 pièce; loutre 25c. pl — mouffette 20c.
PEAUX—Chevreuil 18 à 20c la livre; mouton 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 30c
MOUSSE — Mêlée 1⅛c la livre; grise 1¾; noire 3⅛c.
PLUMES—Plumes d'oies de première qualité 40 à 55c la livre; commun 10 à 15c.
CORNES—Cornes de bœufs, prime. — à 8c pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—LUGS heavy 3½ à 6½c, light 3½ à 11; leaf heavy 6⅝ à 14; light 10 à 25.
TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par B-vire—Fine plug 80 à $1 05; fine medium 53 à 63c; Bright quarters and commun 11-inch 4's et 5's, 25 à 35c. Bright navy, 30 à 40c fancy natural leaf 50 à 80c; fine-cut chewing 30 à 67c; granulated smoking 33 à 70.
NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à —c de plus par baril. Pitch, $1 50 à —; goudron $3 25 à — le baril. $2 00 à — le demi baril. Résine—D E et F à $1 05, G $1 10; H $1 10; I 1 20; K $1 40; M $1 60; N $1 70; W G; — W W — Essence de térébenthine 33½, jobbing 3 à 4c de plus le gallon.
TOILE D'EMBALLAGE—En petits lots — Bagging, 1¾ livre 7c la yarde; 2 livres 7½ à 7¾; 2¼ livres, 8⅛ à 8c; baling twine 10c. la livre.
COTTON TIES—$1 65 le paquet.

CHARBON.

PITTSBURG—Famil's 50c le baril; $5 00 le boucaut; Anthracite $9 50 à 10 00 la ton; steamers 50c; steamers $4 50 la tonne, en gros 38c le baril.
ALABAMA—Splint pour familles 45c, Corona pour familles 50c. Cahaba 55c. le baril pour familles; Montevallo 60c. le baril pour familles; charbon Pratt sur chars, par le L. and N. RR. $4 00 la ton.

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon	2 28@	2 35
BRANDIES—Du pays, le gal.	1 50@	3 50
Pêche—vieux, le gallon	2 25@	2 75
Pomme	2 25@	2 75
COGNAC—Importé — 1882, le gallon		4 20
1878		5 00
1875		5 75
1870		6 50
1865		7 40
1860		8 00
1848		12 00
Otard Dupuy & Cos Cognac		
1882		5 50
1878		7 60
1864		9 00
1848		10 25
Hispanat Duboche & co, Cognac		
1878		4 50
1870		5 50
1848		9 00
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon	1 05@	1 15
Ouest	1 10@	1 15
Bourbon	1 40@	3 50
Seigle	1 50@	3 50
Ecosse importé	4 00@	4 25
Irlande, importé	4 00@	4 25
Duffy's malt whisky, par caisse		9 00
par gallon		2 00
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon	1 15@	1 15
Hollande, par gallon	2 75@	2 90
Sir Robt. Burnett's Old Tom	3 15@	3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse	8 00@	9 00
Holland, par caisse	7 25@	7 50
VINS ROUGES—California Claret, le gallon	35@	42
Zinfandel No 1, le gallon	60@	
Clarets importés — Ordinaire par baril	37 00@	60 00
Clarets de famille, par baril	65 00@	75 00
Clarets fins, le baril	90 00@	175 00
Médoc, la caisse		6 00
St-Julien, la caisse		6 50
Margaux, la caisse		7 00
Pontet Canet, la caisse		10 00
Larose, la caisse		14 00
Léoville, la caisse		14 00
Château Lafitte, la caisse		25 00
Ordinaire, la caisse	3 00@	3 50
Château Dillon, par cask		125 00
Blanquefor, par cask		130 00
Château Dillon, par caisse		7 50
VINS BLANCS—California, le baril	35@	75
Importé de famille, la barrique	65 00@	80 00
Importé fin, la barrique	90 00@	175 00
Graves, la caisse		6 00
Sauternes, la caisse		6 50
Haut Sauternes, la caisse		10 00
Latour Blanche, la caisse		18 00
Château Yquem, la caisse	30 00@	30 00
Ordinaire, la caisse	3 25@	3 50
Muscat, la caisse	4 25@	6 50
Malère, Cette, le gallon	1 30@	1 10
Madère genuine, le gal.	3 50@	5 00
Madère, la caisse	12 00@	25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00@	1 10
Sherr. Genuine Xeres, le gallon	1 50@	5 00
Sherry, la caisse	9 00@	25 00
Très vieux porto, la caisse	6 00@	25 00
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts. par doux		29 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay		24 75
Extra Dry		26 50
Dalbeck & Co.'s extra dry, qts.		27 50
Paiback & Co.'s Delmonico, qts		26 00
D. B. Pal & Co.'s qts		23 00

Porrier-Jouet—Crescent Royal quarts..........29 50
Porrier-Jouet—Special, quarts..........29 50
Pints $2 de plus par caisse.

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spec Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 PIEDS.

Sawn Tim No 1.	$14 50	Plank No 1	$12 50
No 2	12 00	No 2	12 50
No 3	12 00	No 3	11 50
Scantling No 1.	14 50	Flooring No 1	19 50
No 2	11 50	No 2	16 50
No 3	11 00	No 3	15 50
Ceiling No 1	14 50	Weath Bds No 1	12 00
No 2	12 00	No 2	9 50
No 3	10 00		
Boards, No 1	4 50	Boards No 2	12 00
No 3	12 50	No 4	9 50

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1	24 00	Ceiling, No 1	18 50
No 2	19 50	No 2	13 50
No 3	15 50	No 3	9 50
Weath Bds No 1	14 50	Boards, No 1	18 50
No 2	12 00	No 2	16 00
Boards No 3		No 4	12 00

CYPRESS—ROUGH.

Boards: No 1	40 00	Boards, No 2	30 00
No 3	25 00	No 4	18 00
No 5	10@15	No 6	10 00
Dr'ed Bds No 1	30@40	No 4	17@25
No 2	21 50	No 5	15 00
No 3	20 00	No 6	17@25

WHARF TIMBER

No 1	10 00	No 3	8 00
No 2	9 00		

MAHOGANY TIMBER

No 1	..	No 3	..
No 2	..		

TEAK TIMBER.

No 1	..	No 3	..
No 2	..		

WALNUT LUMBER

No 1	....	No 3	....
No 2	....		

OAK LUMBER.

No 1	....	No 3	....
No 2	....		

SHINGLES.

No 1	3 75	No 3	2 25
No 2	3 75		

LATH

Per 1,000..........1 50

Alabama lime	95@1 00
Cement domestic	1 75@2 00
Cement, imported	2 75@3 00
Slate	6 00@6 25
Brick—Lake and I. C. R. R.	5 00@9 00
Paving	9 00@10 50
Ordinary	7 00@ 8 50
Sand	20@ 25
Shells, small	40
Shells, large	1 25@1 50
Plaster, calcined	1 75@2 00

QUINCAILLERIE.

AXES—Hunt s	6 75	@ 8 00
Double bit		15 00
AXLE GREASE—Frazer's kegs	4 @	5½
Boxes, gross	10 00	@10 50
BELLOWS—Blacksmith, 36 to 42 in	6 00	@22 00
BRASS—Sheet par livre		35
COTTON S APPERS	2 40	@ 3 00
CHAINS—Trace	30	@ 75
Ox, ⅜	5	@ 7
COPPER—Roofing par livre		22
Brazier's sheets, 12 livres et au-dessus		17
HOES—H. B. No 0 to 3	3 50	@ 5 50
A. B. No 00 to 3	2 35	@ 6 00
Lyndon's bright crown, 00000 to 3	4 0	@ 8 00
ROWAN HOES—Mallam's		54 00
Avery's		125 00
Stubble diggers		72 00
HOLLOW WARE—Skillets	3	@ 4
Anvils		10½
IRON—Flat, 1½ to 4 inches by ⅝ to 1	2½@	3¾
Round, 1 to 1½ inches	2½@	3
Twisted	4½@	5½
Bands—Light, 3 to 6x½	2 65	@ 3 00
Heavy, 3½ to 6x¼ inches	2 45	@ 3 00
Hoops—1 to 2 inch	3	@ 3½
Sheet—No 10 to 14 G	2 75	@ 3 50
Galvanized, No 26 G	6 00	@ 6 50
LEAD—Pig, par livre	5	@ 6
Sheet, par livre		7½
STEEL NAILS—10d, 60d basis		2 25
Iron nails		2 25
OAKUM—Navy		7½
United States Navy		9 00
Best		10 00
PLOWS—Avery, cast, Nos ½ to 1	2 75	@ 3 75
Avery, steel	4 50	@20 00
Avery, double shovels, wood-en beams, net		1 75
Avery, double shovels, iron beams, net		1 75
Magnolia sweeps, all sizes, net	2 75	@ 3 00
Double plows, Allen's, No ½ to 3, each	37 50	@50 00
PLOW STEEL—5 to 7 inch @ 3	4¼	@ 4¾
ROPE—Sisal, ½ in. and larger, basis	10½@	11¼
Manila	12	@ 13
Cotton, 5-16 et ⅜	14	@ 15
SPADES—Ames'	10 50	@12 00
Rowlands'	6 00	@ 7 00
SHOVELS—Ames'	9 50	@11 00
Rowlands'	6 00	@ 7 00
SHEET IRON—7 to 12 in to 5|16	3⅛@	4
TIN—Roofing, 1x20x28 inches		13 00
I. C. do		10 00
1x14x20		7 00
I. C., 1x14x20		5 50
Block, par livre		36
TURPENTINE—Par gallon		38
VISES—Peter Wright's		16 00
WIRE—Barbed fence, galvanized	4¼@	4½
ZINC—Sheet par livre	6¼@	7
SHOT—Drop		1 25
Buck, 25 liv. bags		1 50
POWDER—25 liv. kegs		5 00

MARCHE AUX BESTIAUX.

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—Choice fat par liv. gross	3 @	3½
fair to common	2½@	3
MISSISSIPPI, ALABAMA, &C. GRASS CATTLE—1re qualité, par tête	$14 00@16 00	
2me qualité, par tête	$10 00@15 00	
Vaches communes et vieilles	7 00@10 00	
VEAUX—1re qualité, par tête	5 00@ 7 00	
2me qualité, par tête	3 00@ 4 00	
YEARLINGS—1re qualité, par tête	8 00@10 00	
2me qualité, par tête	6 00@ 7 00	
PORCS—Good fat Western, par liv. gross	5 @	6
Fair Ouachita par liv. gross	3½@	4
MOUTONS—Choice, par tête	$2 50@	3 00
Fair, par tête	1 00@	1 50
VACHES LAITIERES—1re qualité, par tête	30 00@50 00	
2me qualité, par tête	20 00@30 00	

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	$ 80@12
Bons chevaux de trait	125@164
Chevaux de selle et de voiture	175@250
Mulets pour habitations sucrières	165@190
Mulets, qualité moyenne	140@170
Mulets pour coton	—@—
Mulets communs	40@ 75
Bons mulets de ville	$200@225

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 15 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes.

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dus sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District
16 oct— Inférieur, No 202 rue Canal.

Succession de Williams H. Mentel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22 405 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par la tutrice naturelle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
19 nov—19.24.27 Greffier.

FEUILLETON.

No. 4 Commencé le 25 novembre

Les Drames de la vie

La Grand'Mère.

Par Emile Richebourg.

PROLOGUE.

—Suite—

Elle courut au berceau, prit la petite dans ses bras et lui donna le sein.

Le malheureux contempla avec un attendrissement qui n'était pas joué, l'innocente créature s'abreuvant d'une bouche avide.

—Gabrielle, dit-il, vous avez raison, je suis un misérable et je mérite tous vos reproches. Ah! il faut qu'il y ait dans ce nom de Mérulle que vous avez appris à détester, une fatalité qui s'attache après moi et paralyse mes meilleures intentions.

Oh! ce nom, ce nom! Il m'enchaîne à des souvenirs pénibles, il met obstacle à ma transformation, c'est à cause de lui que vous me croyez inguérissable....

Eh bien, il me semble que si je l'abandonnais pour en prendre un autre, je remplirais plus facilement mes devoirs envers vous et notre enfant.

La jeune femme resta un instant songeuse, réfléchissant.

A elle aussi, ce nom de Mérulle, qu'elle avait entendu prononcer avec mépris, était devenu odieux. N'y avait-il pas en lui, comme le disait son mari, une fatalité? Et n'était-ce pas cette fatalité qui s'acharnait contre eux et détruisait successivement toutes leurs espérances?

—Quittez-le donc, ce nom, quittez-le, je le veux bien, dit-elle. Et, en en prenant un autre, Dieu veuille que vous puissiez rompre à jamais avec les vices qui ont entaché votre passé.

Mais, avant tout, il faut que nous partions d'ici; vous y trouveriez encore des tentations auxquelles vous ne pourriez résister. Moi-même, je ne veux plus être exposée à rougir sous des regards de dédain ou de fausse pitié.

—Oui, Gabrielle, partons, partons.

—Jusqu'à ce jour vous avez cherché en vain une occupation qui nous aurait rassurés sur l'avenir et vous aurait sauvé de vous-même en vous mettant à l'abri des dangers du désœuvrement.

Aujourd'hui le travail est pour nous une nécessité pressante.

—C'est vrai.

—Ecoutez-moi donc; je connais la femme d'un des principaux fonctionnaires des Messageries maritimes, dont le siège est à Marseille. Par cette dame, j'obtiendrai, je l'espère, un emploi pour vous. Me promettez-vous de le remplir loyalement et avec courage?

—Si je promets! Mais c'est le salut que vous m'offrez!

Elle le regarda fixement et ne put s'empêcher de soupirer.

Hélas! elle n'était plus au temps où elle croyait aveuglément qu'il serait fidèle à ses engagements.

—C'est bien, dit-elle, nous partirons demain.

Le lendemain, en effet, ils quittèrent Luchon.

Au moment où la voiture qui était venue les prendre se remettait en marche, un groupe d'élégants baigneurs passa à quelques pas d'eux. La belle et riche comtesse de Poetly en faisait partie et se faisait remarquer par sa bruyante gaieté.

A deux jeunes gens qui étaient près d'elle, elle montra le vicomte de Mérulle et sa femme.

Gabrielle se rejeta au fond de la voiture en pressant sa fille sur son sein.

Cette joyeuse cavalcade rappelait à la fille de la marquise de Saulieu son heureuse jeunesse; c'était le souvenir du passé qui se dressait devant elle comme une amère raillerie.

IV

A Marseille, le vicomte et sa femme s'installèrent dans un modeste hôtel sous le nom de M. et Mme Férand, et la jeune femme établit son budget de manière à réduire ses dépenses au strict nécessaire.

Elle vit la femme du fonctionnaire dont elle avait parlé à son mari. Après avoir franchement expliqué la position dans laquelle elle se trouvait, la dame s'intéressa à elle.

Deux postes importants à Naples et une autre station de la compagnie dans la Méditerranée devaient être prochainement vacants; on fit espérer l'un ou l'autre à monsieur Férand. Mais, auparavant, il fallait qu'il fît son apprentissage.

On lui donna un emploi subalterne consistant à travailler quelques heures dans les bureaux et à surveiller les travaux du port et des chantiers. Les appointements étaient médiocres, mais ils devaient augmenter au fur et à mesure des services rendus.

Enfin le résultat principal était atteint; le vicomte allait être occupé, et il fallait espérer qu'il se sentirait bientôt sous l'influence salutaire du travail.

Comme il leur répugnait à tous deux de demeurer dans un hôtel, ils louèrent un logement dans un vieux quartier de la ville, achetèrent les meubles indispensables, et Gabrielle se trouva enfin dans son ménage.

Elle sortait peu, seulement pour faire ses commissions et promener sa fille. Son mari rentrait le soir, après le travail de la journée, toujours à la même heure.

Alors entre la mère, le père et l'enfant, il y avait de douces scènes de famille.

La petite grandissait et commençait à balbutier ces premiers mots qui ont tant de charme pour l'oreille des parents.

Férand était intelligent, de bonne tenue; il gagna la confiance de ses chefs. On augmenta ses appointements et ses attributions et il fut souvent chargé de missions délicates auprès des commerçants en relations d'affaires avec la compagnie.

Il se trouvait aussi en contact avec les courtiers en marchandises, et tout ce monde du grand port marchand, bruyant, fiévreux, dont l'agitation donne une physionomie si étrange aux quais de Marseille.

Ces gens du port, habitués à brasser les affaires, dépensent beaucoup d'argent dans les cafés et les restaurants du voisinage. Ils faisaient souvent à Férand des avances intéressées, que sa position d'agent de la compagnie lui défendait d'accepter.

D'abord il se tint sagement réservé; mais un jour que la chaleur était étouffante, il se laissa entraîner au café d'Athènes par un individu à l'air jovial, beau parleur, appelé Pierre Darasse, se disant le représentant de deux grandes maisons de commerce de Paris et de Lyon.

Darasse commença par présenter l'agent de la compagnie maritime à deux de ses amis avec lesquels il engagea aussitôt une partie de cartes. Les enjeux étaient élevés, Férand suivait les péripéties du jeu avec une attention anxieuse et s'oublia à faire des remarques qui prouvaient qu'il n'était pas un novice.

On lui proposa de tenir les cartes à son tour; il résista d'abord, mais le démon tentateur ou plutôt sa passion réveillée lui fit oublier ses résolutions, ses serments, sa femme et son enfant.

Il était entré dans ce café pour y rester quelques minutes seulement, et six heures s'étaient écoulées qu'il était encore là, le regard enflammé, le front couvert de sueur, maniant d'une main convulsive les cartes qu'il avait tant de fois maudites.

Il avait gagné quelques centaines de francs lorsque huit heures sonnèrent. Il ne pouvait plus retourner à son bureau, et, déjà, l'heure de rentrer chez lui était passée. Il se leva pour se retirer; on voulut le retenir et on le railla de ses scrupules. Néanmoins, il quitta ses nouveaux amis, Darasse surtout, qui s'était confondu en toutes sortes de protestations d'amitié et de dévouement.

Mais, ce soir-là, il n'apporta pas au foyer sa bonne humeur accoutumée. Il était agité, soucieux et répondait à peine aux questions que lui adressait Gabrielle.

Les cartes dansaient devant lui, il était en proie à cette hallucination du joueur qui, tout éveillé, voit miroiter sous ses yeux des gains fantastiques.

Sa fille, sa chère mignonne, le trouvait indifférent.

Il se coucha de bonne heure, disant à sa femme qu'il avait un peu mal à la tête. Pendant toute la nuit, il fut transporté en songe au milieu du luxe éblouissant du café d'Athènes.

Hélas! une fois encore, le malheureux était ressaisi par l'infernale passion du jeu.

Il revit Darasse le lendemain, et, ce jour-là et ceux qui suivirent, il retourna au café d'Athènes.

Il se donnait pour excuse qu'il devait leur revanche aux joueurs qui avaient perdu ou qu'il lui fallait regagner son argent quand c'était lui-même qui n'avait pas été heureux la veille.

Mauvaise excuse d'un joueur effréné qui se livre sans défense aux entraînements de sa passion.

Pâle, fatigué, le front ridé, la fièvre dans la tête, il passait chaque jour de longues heures assis à la table de jeu.

A la compagnie, on remarquait ses absences, ses négligences, et l'on ne tarda pas à savoir où et comment il passait son temps, et avec quelles sortes de gens.

Il avait des jaloux qui travaillaient contre lui.

Son protecteur, chargé d'une mission à Alexandrie, était absent pour plusieurs mois. Après trois avertissements restés sans effet, il fut remercié.

Mais Pierre Darasse, mon ami Darasse, était là pour le consoler.

—Eh mon bon, lui dit-il, n'allez pas vous affliger pour si peu! Qu'est-ce qu'ils vous donnaient ces ronds de cuir,—il appelait ainsi les employés de la compagnie, pour tous les services que vous leur rendiez? une bagatelle! C'est une indignité d'exploiter ainsi les gens.

Un homme de votre valeur, bagasse! n'aura pas de peine à gagner dix fois plus. Comptez sur moi, mon bon, comptez sur moi, je me charge de vous.

—Ah! Darasse, vous êtes réellement mon ami!

—Eh oui! que je le suis; et je ne serais plus digne d'être Marseillais si je vous laissais dans l'embarras. Dans, je vous pousserai et vous ferez des affaires superbes. Allons, mon bon, soyez gai; c'est quelque chose déjà d'avoir reconquis votre liberté.

Hé, la vie est courte, passons-la joyeusement.

—Garçon, deux douzaines d'huîtres et une bouteille de champagne!

Ce fut un joyeux déjeuner pendant lequel le Marseillais déploya une verve endiablée qui chassa les idées noires de Férand.

Le mari de Gabrielle trouva qu'en définitive Darasse avait raison, et qu'il n'y avait pas une autre manière que la sienne de comprendre l'existence.

Il avait été bien bon, vraiment, de s'en rapporter aux idées étroites de sa femme; elle l'aurait pourtant fait végéter pendant des années dans un emploi indigne de lui.

Tous les jours ne voyait-il pas sur le port des gens dépourvus d'instruction, partis de rien, qui possédaient maison somptueuse à la ville, bastide à la campagne, et éclaboussaient de leur luxe ceux qui n'avaient pas eu, comme eux, la chance de parvenir.

Il se sentait supérieur à ces favoriés de la fortune.

Pourquoi n'arriverait-il pas, lui aussi, à gagner des millions?

Quand il en serait là.... alors, alors sa femme le remercierait.

Pendant un certain temps, la chance du jeu fut de son côté, et il put cacher à Gabrielle qu'il avait perdu sa place. Toutefois, elle remarqua un changement en lui. Mais comme il évitait de répondre à ses questions, découragée par ce parti-pris de garder le silence, elle n'osait plus l'interroger. Elle sentait bien, cependant, que le regard limpide et triste qu'elle arrêtait sur lui l'embarrassait.

Lui, alors, pour détourner ses soupçons, se mettait à raconter une histoire quelconque, parlant vite, évitant les interruptions. Il s'ingéniait à porter la conversation sur des sujets qu'elle ne pouvait connaître.

—Il cherche à me tromper, se disait-elle.

Et elle exprimait ses reproches par un silence plus significatif que des paroles. Ses belles promesses faites par Darasse ne se réalisaient point. Chaque jour, il donnait une explication nouvelle à ses ajournements. Le fait est qu'il s'était effrontément vanté.

A l'entendre, le cercle de ses affaires était prodigieusement étendu; il avait des agents dans tous les ports importants du Levant; il était toujours dans l'attente d'un navire parti d'une région lointaine.

En réalité, nul ne savait ce qu'il faisait et de quoi il vivait. Il n'avait aucun crédit sur la place et son imperturbable aplomb ne trompait que Férand, sa dupe.

Quel but poursuivait donc cet homme, devenu le mauvais génie du mari de Gabrielle?

Nous ne tarderons pas à le savoir.

Férand n'avait plus le même bonheur au jeu. La chance, qui l'avait d'abord favorisé, était une amorce tendue à sa passion. En quelques jours, il perdit tout ce qu'il avait gagné dans les premiers temps et de plus, sur parole, une somme assez importante.

Le soir il rentrait à une heure avancée; il ne mangeait plus; une soif ardente lui brûlait le gosier.

La tristesse qu'il lisait sur le visage pâle et flétri de sa femme l'irritait, et sa voix avait des intonations dures, presque brutales. La flamme qui jaillissait de ses yeux rougis par l'insomnie épouvantait la pauvre Gabrielle.

Un soir qu'il rentrait encore plus tard que d'habitude, elle s'aperçut qu'il n'avait plus ni sa chaîne, ni sa montre.

Elle l'interrogea avec douceur. Il répondit avec emportement.

—Eh bien, oui, dit-il sourdement, je n'ai plus ma montre; elle m'appartenait, je l'ai vendue, cela me plaisait.

—Pour jouer! fit la jeune femme.

—Oui, pour jouer. J'ai joué et j'ai perdu! Personne n'a le droit de m'adresser un reproche; je suis mon maître, après tout. Je ne permets à qui que ce soit de s'ériger en censeur de ma conduite.

Autre chose; ce que vous soupçonnez depuis quelque temps est la vérité; je n'ai plus mon emploi, cet emploi indigne de moi, que vous m'aviez fait accepter, me faisant descendre ainsi bas que possible. J'ai repris ma liberté, je ne suis plus l'esclave de cette compagnie, qui ne sait qu'exploiter le monde.

Deux grosses larmes roulaient dans les yeux de Gabrielle, elle baissa la tête et murmura:

—Plus d'espoir, plus rien! La malédiction de ma mère pèsera toujours sur moi. Partout où j'irai, le malheur me suivra.

L'enfant que le visage contracté et les yeux hagards du joueur effrayaient, se serra en pleurant contre la poitrine de sa mère.

—Pauvre petite, dit Gabrielle d'une voix brisée, quelle affreuse destinée est la tienne! Et pourtant tu n'as rien fait, toi, pour la mériter. Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi faites-vous porter à mon enfant la peine des fautes d'autrui.

Comme tous ceux qui, se sentant coupables, se dérobent à l'embarras des explications par la violence du langage, le mari, exaspéré, riposta avec fureur:

—Je n'aime pas les scènes, laissez-moi tranquille avec vos soupirs et vos airs de *Mater dolorosa*; si vous croyez obtenir quelque chose de moi par des phrases à effet, vous vous trompez étrangement.

C'était la première fois qu'il parlait à sa femme avec une pareille brutalité.

Elle resta un instant interdite, n'en pouvant croire ses oreilles, puis elle se redressa brusquement, un éclair dans le regard. Sa fierté se révoltait.

—Ah! dit-elle d'une voix frémissante, quand lasse de souffrir et de courber la tête, je me plains de l'indignité de votre conduite, je cherche des phrases à effet! Et quand je m'épouvante, non pour moi, mais pour mon enfant, de l'approche de la misère, que je sens venir, je joue la comédie!

Malheureux que vous êtes, était-ce une comédie que je jouais quand je souriais de bonheur à vos protestations d'amour éternel? Et plus tard, quand je croyais follement à toutes vos promesses, est-ce que je jouais la comédie?

Ah! ma pauvre mère avait raison de me dire que votre bouche mentait, que vos yeux étaient pleins d'imposture! Elle avait raison de me dire qu'elles sont à jamais maudites les malheureuses filles qui repoussent les conseils d'une mère et se révoltent contre son autorité.

Allez, allez, monsieur de Mérulle, continuez, achevez votre œuvre; vous vous êtes chargé de réaliser les menaces de la marquise de Saulieu; vous vous êtes chargé du châtiment de la fille ingrate qui a tout sacrifié pour vous!

Ah! tenez, à mon tour, je devrais vous maudire, car vous êtes un homme sans cœur et sans foi!

Il avait d'abord écouté, un sourire railleur sur les lèvres; mais à mesure que la voix de la jeune femme s'était élevée et prenait un accent plus solennel, ses traits s'étaient horriblement contractés et toutes les fureurs avaient envahi son cerveau.

Il se dressa d'un bond et s'avança vers elle, l'œil en feu.

—Vous avez cru, prononça-t-il d'une voix rauque, que votre influence serait toujours toute-puissante sur moi, vous vous êtes trompée; vous êtes également dans l'erreur si vous pensez pouvoir me braver impunément. Vous regrettez de m'avoir épousé; eh bien, moi aussi j'ai le regret de vous avoir un jour rencontrée sur mon chemin.

Vous vous plaignez, vous n'en avez pas le droit; si la misère dont vous avez peur vient vous saisir, ce sera votre faute.... C'est votre entêtement ridicule, ce sont vos scrupules bêtes qui vous ont jetées, vous et votre enfant, dans la situation où vous êtes. Vous êtes riche, réclamez donc ce qui vous est dû!

—Je vous répète ce que je vous ai toujours dit: jamais!

—Il le faudra, pourtant; si ce n'est pour vous, ce sera pour votre fille.

—Non, non!

—Nous verrons. Je suis votre mari; chef de la communauté, j'ai le droit....

—Non, non! Jamais!

—Alors, ne dites donc pas que, pour votre fille, vous avez peur de la misère.

—Notre destinée à toutes deux doit s'accomplir; si nous devons mourir de faim et de misère, nous mourrons ainsi!

Il haussa les épaules et reprit d'un ton plus doux:

—Aujourd'hui, j'ai consulté un avoué.

La jeune femme tressaillit.

—Est-ce qu'il peut faire quelque chose sans moi? demanda-t-elle visiblement troublée.

(A continuer.)